

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du jeudi 29 juin 2023

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 178 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Daniel AMAR - Sophie AMARANTINIS - Patrick AMICO - Michel AMIEL - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Guy BARRET - Marie BATOUX - Nicolas BAZZUCCHI - Laurent BELSOLA - Mireille BENEDETTI - François BERNARDINI - André BERTERO - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Marylène BONFILLON - Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Michel BOULAN - Romain BUCHAUT - Christian BURLE - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - René-Francis CARPENTIER - Martin CARVALHO - Eric CASADO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Jean-Pierre CESARO - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Pascal CHAUVIN - Jean-David CIOT - Marie-Ange CONTE - Jean-Marc COPPOLA - Jean-François CORNO - Jean-Jacques COULOMB - Georges CRISTIANI - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Bernard DESTROST - Alexandre DORIOLE - Cédric DUDIEUZERE - Monique FARKAS - Claude FERCHAT - Stéphanie FERNANDEZ - Olivia FORTIN - Gérard FRAU - Olivier FREGEAC - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHEL - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - David GALTIER - Audrey GARINO - Gerard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Magali GIOVANNANGELI - Jean-Pascal GOURNES - Vincent GOYET - Philippe GRANGE - Hervé GRANIER - Patrick GRIMALDI - Jean-Christophe GRUVEL - Frédéric GUELLE - Yannick GUERIN - Roger GUICHARD - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Prune HELFTER-NOAH - Claudie HUBERT - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Nicolas ISNARD - Hatab JELASSI - Sophie JOISSAINS - Nicole JOULIA - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Arnaud KELLER - Didier KHELFA - Philippe KLEIN - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Michel LAN - Vincent LANGUILLE - Stéphane LE RUDULIER - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Arnaud MERCIER - Yves MESNARD - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Véronique MIQUELLE - André MOLINO - Yves MORAIN - José MORALES - Pascale MORBELLI - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Yannick OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Stéphane PAOLI - Benoît PAYAN - Christian PELLICANI - Marc PENA - Serge PEROTTINO - Catherine PILA - Patrick PIN - Jocelyne POMMIER - Henri PONS - Fabrice POUSSARDIN - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Bernard RAMOND - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Anne REYBAUD - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Maryse RODDE - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Isabelle ROVARINO - Laure ROVERA - Michel RUIZ - Franck SANTOS - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Jean-Pierre SERRUS - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Marie-France SOURD GULINO - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Françoise TERME - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - Ulrike WIRMINGHAUS - David YTIER - Karima ZERKANI-RAYNAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par David GALTIER - Moussa BENKACI représenté par Karima ZERKANI-RAYNAL - Sabine BERNASCONI représentée par Catherine PILA - Julien BERTEI représenté par Camélia MAKHLOUFI - Kayané BIANCO représentée par Jean-Christophe GRUVEL - Linda BOUCHICHA représentée par Yves MESNARD - Nadia BOULAINSEUR

représentée par Gilbert SPINELLI - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Gérard BRAMOULLE représenté par Sophie JOISSAINS - Romain BRUMENT représenté par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Jean-Louis CANAL représenté par Marylène BONFILLON - Laure-Agnès CARADEC représentée par Emmanuelle CHARAFE - Mathilde CHABOCHE représentée par Sébastien BARLES - Philippe CHARRIN représenté par Daniel GAGNON - Gaby CHARROUX représenté par Gérard FRAU - Lyece CHOULAK représenté par Lourdes MOUNIEN - Robert DAGORNE représenté par Georges CRISTIANI - Christian DELAVET représenté par Frédéric GUINIERI - Vincent DESVIGNES représenté par Vincent LANGUILLE - Sylvaine DI CARO représentée par Stéphane PAOLI - Eric GARCIN représenté par Romain BUCHAUT - Stéphanie GRECO DE CONINGH représentée par Lionel DE CALA - Sophie GUERARD représentée par Perrine PRIGENT - Vincent KORNPROBST représenté par Etienne TABBAGH - Philippe LEANDRI représenté par Jean-Pascal GOURNES - Éric LE DISSES représenté par Jean-Baptiste RIVOALLAN - Nathalie LEFEBVRE représentée par Magali GIOVANNANGELI - Richard MALLIE représenté par Roland GIBERTI - Remi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Hervé MENCHON représenté par Prune HELFTER-NOAH - Danielle MENET représentée par Alain ROUSSET - Eric MERY représenté par Pierre LEMERY - Pascal MONTECOT représenté par Danielle MILON - Claudie MORA représentée par Nicole JOULIA - Patrick PAPPALARDO représenté par Frédéric GUELLE - Didier PARAKIAN représenté par Pierre LAGET - Roger PELLENC représenté par Marie-Ange CONTE - Anne-Laurence PETEL représentée par Amapola VENTRON - Claude PICCIRILLO représenté par Guy BARRET - Véronique PRADEL représentée par Grégory PANAGOUDIS - Michèle RUBIOLA représentée par Pierre HUGUET - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Laurent BELSOLA - Valérie SANNA représentée par Hervé GRANIER - Laurence SEMERDJIAN représentée par Sandrine MAUREL - Catherine VESTIEU représentée par Samia GHALI - Anne VIAL représentée par Agnès FRESCHEL - Jean-Louis VINCENT représenté par Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Julie ARIAS - Nassera BENMARNIA - Frédéric CORNAIRE - Sophie GRECH - Sébastien JIBRAYEL - Jean-Marie LEONARDIS - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Régis MARTIN - Férouz MOKHTARI - Christian NERVI - Frank OHANESSIAN - Pauline ROSSELL - Lionel ROYER-PERREAUT - Monique SLISSA.

Etaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Franck SANTOS représenté à 15h30 par Yves WIGT – Corinne BIRGIN représentée à 15h34 par GUICHARD Roger – Sophie AMARANTINIS représentée à 14h45 par Gérard GAZAY – Daniel GAGNON représenté à 16h00 par Roland GIBERTI – Gérard AZIBI représenté à 16h10 par Laure ROVERA – Eric CASADO représenté à 16h15 par Patrick GRIMALDI – Emmanuelle CHARAFE représentée 16h19 par Emilie CANNONE – Martine CESARI représentée à 16h40 par Olivier FREGEAC – Marie MARTINOD représentée à 16h50 par Solange BIAGGI – Jean-Jacques COULOMB représenté à 16h55 par Olivier GUIROU – Jean-Pierre SERRUS représenté à 17h00 par Didier KHELFA – Pascale MORBELLI représentée à Loïc GACHON à 17h37.

Etaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Alain ROUSSET à 15h45 – Pierre HUGUET à 15h45 – Françoise TERME à 15h50 – Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES à 15h50 – Sophie ARRIGHI à 15h51 – Bernard DEFLESSELLES à 16h00 – Georges ROSSO à 16h00 – Philippe GRANGE à 16h25 – René RAIMONDI à 16h25 – Véronique MIQUELLY à 16h34 – Laurent BELSOLA à 16h37 – Monique FARKAS à 16h40 – Michel LAN à 16h40 – Lionel DE CALA à 16h45 – Pascal CHAUVIN à 16h50 – Sébastien BARLES à 16h50 – Nicolas BAZZUCCHI à 16h50 – Claude FERCHAT à 16h50 – Lourdes MOUNIEN à 16h50 – Cédric JOUVE à 16h50 – Christian PELLICANI à 16h50 – Didier REAULT à 16h51 – Patrick AMICO à 16h52 – Pierre LEMERY à 16h53 - Ulrike WIRMINGHAUS à 16h57 – Aicha SIF à 17h19 – Doudja BOUKRINE à 17h42 – Caroline MAURIN à 17h46 – Stéphane RAVIER à 17h53.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FBPA-034-14401/23/CM

■ Affectation du résultat 2022 - Budgets annexes "eau" **53324**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

En application des textes en vigueur, l'arrêté des comptes de la Métropole Aix Marseille Provence est approuvé par le vote du compte administratif.

Cet arrêté des comptes permet de déterminer :

- Le résultat de clôture de la section d'exploitation, constitué par le résultat comptable constaté à la clôture de l'exercice, auquel se rajoute les résultats antérieurs de clôture ;
- Le solde d'exécution de la section d'investissement, laissant apparaître un besoin de financement de la section ;
- Les restes à réaliser en recettes, qui seront repris au budget supplémentaire de l'exercice suivant.

Le besoin de financement de la section d'investissement doit être corrigé des restes à réaliser de cette section en dépenses et en recettes.

La proposition d'affectation du résultat de l'exercice 2022 pour les budgets annexes de l'activité « eau » est détaillée dans les tableaux suivants :

Budget annexe « CT1 – eau »

Résultats de l'exercice 2022		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à Réaliser en Recettes 2022 (C)	Résultats cumulés Investissement 2022 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2023 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement /Exploitation (A-D)
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement	Fonctionnement /Exploitation 2022	d'Investissement 2022 (B)				
-835 479,62	1 925 099,77	2 278 358,91	25 055 705,63		25 055 705,63		2 278 358,91

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 2 278 358,91 euros.

Budget annexe « CT2 – eau »

Résultats de l'exercice 2022		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à Réaliser en Recettes 2022 (C)	Résultats cumulés Investissement 2022 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2023 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement /Exploitation (A-D)
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement	Fonctionnement /Exploitation 2022	d'Investissement 2022 (B)				
1 297 412,77	263 964,96	3 047 329,37	1 567 898,08		1 567 898,08		3 047 329,37

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 3 047 329,37 euros.

Budget annexe « CT3 – eau »

Résultats de l'exercice 2022		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à Réaliser en Recettes 2022 (C)	Résultats cumulés Investissement 2022 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2023 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement /Exploitation (A-D)
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement	Fonctionnement /Exploitation 2022	d'Investissement 2022 (B)				
2 011 624,94	197 772,99	2 157 681,94	2 420 649,72	591 009,21	3 011 658,93		2 157 681,94

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 2 157 681 euros.

Budget annexe « CT5 – eau »

Résultats de l'exercice 2022		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à Réaliser en Recettes 2022 (C)	Résultats cumulés Investissement 2022 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2023 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement /Exploitation (A-D)
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement	Fonctionnement /Exploitation 2022	d'Investissement 2022 (B)				
1 724 676,54	755 343,73	3 827 931,70	-3 177 974,17	1 000 000,00	-2 177 974,17	2 177 974,17	1 649 957,53

Il est proposé d'affecter en section d'investissement un total de 2 177 974,17 euros afin de permettre la couverture du besoin de financement.

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 1 649 957,53 euros.

Budget annexe « CT6 – eau »

Résultats de l'exercice 2022		Résultats de clôture	Résultats de clôture	Restes à Réaliser en Recettes 2022 (C)	Résultats cumulés Investissement 2022 (B+C)	Part affectée à l'Investissement 2023 (D)	Solde maintenu en section de Fonctionnement /Exploitation (A-D)
Fonctionnement/ Exploitation	Investissement	Fonctionnement /Exploitation 2022	d'Investissement 2022 (B)				
-441 995,83	-3 020 155,60	3 891 340,26	452 795,25		452 795,25	1 750 000,00	2 141 340,26

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 2 141 340,26 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

La section d'exploitation du budget annexe « CT1 - eau » présente un résultat de clôture de 2 278 358,91 euros, qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté » du budget supplémentaire 2023.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 25 055 705,63 euros qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2023.

Article 2 :

La section d'exploitation du budget annexe « CT2 - eau » présente un résultat de clôture de 3 047 329,37 euros, qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté » du budget supplémentaire 2023.

La section d'investissement présente un résultat de clôture de 1 567 898,08 euros qui sera reporté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2023.

Article 3 :

Le résultat de clôture 2022 de la section d'exploitation du budget annexe « CT3 - eau » s'établit à 2 157 681,84 euros.

Le résultat cumulé 2022 de la section d'investissement, incluant le solde des restes à réaliser, s'élève à 3 011 658,93 euros.

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 2 157 681,94 euros et est porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser établit à 2 420 649,72 euros, est inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2023 en dépenses.

Article 4 :

Il est décidé d'affecter l'excédent d'exploitation du budget annexe « CT5 - eau » comme suit :

Le résultat de clôture 2022 de la section d'exploitation s'établit à 3 827 931,70 euros.

Le résultat cumulé 2022 de la section d'investissement, incluant le solde des restes à réaliser, s'élève à -2 177 974,17 euros.

Il est affecté en section d'investissement un montant de 2 177 974,17 euros pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre au compte 1068 « Autres réserves » à l'issue du vote du budget supplémentaire 2023.

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 1 649 957,53 euros et est porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser établit à -3 177 974,17 euros, est inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2023 en dépenses.

Article 5 :

Il est décidé d'affecter l'excédent d'exploitation du budget annexe « CT6 - eau » comme suit :

Le résultat de clôture 2022 de la section d'exploitation s'établit à 3 891 340,26 euros.

Le résultat cumulé 2022 de la section d'investissement, incluant le solde des restes à réaliser, s'élève à 452 795,25 euros.

Il est affecté en section d'investissement un montant de 1 750 000,00 euros pour permettre la couverture du besoin de financement de la section d'investissement. Cette affectation donnera lieu à l'émission d'un titre au compte 1068 « Autres réserves » à l'issue du vote du budget supplémentaire 2023.

Le solde maintenu en section d'exploitation s'élève à 2 141 340,26 euros et est porté en recettes sur la ligne budgétaire codifiée 002 « Résultat d'exploitation reporté ».

Le résultat de clôture de la section d'investissement hors restes à réaliser établit à 452 795,25 euros, est inscrit sur la ligne budgétaire codifiée 001 « Solde d'exécution de la section d'investissement reporté » du budget supplémentaire 2023 en recettes.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué,
Budget et Finances,
Stratégie financière,
Contractualisation avec l'Etat et les collectivités

Didier KHELFA